

le détail de la répartition des postes par académie

6-7 minutes

Le [Dgesco](#), Jean-Marc Huart, a présenté le 19 décembre 2018 devant le comité technique ministériel (CTMEN) la répartition académique des postes pour la rentrée 2019. Le ministère explique qu'au total, l'Éducation nationale bénéficiera d'environ 2 000 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires. Le premier degré se voit attribuer 2 325 ETP en plus, alors que le second degré en perd 385. Les 2 085 suppressions de postes d'enseignants annoncés dans le second degré ne sont pas, selon la Dgesco, une diminution des moyens d'enseignement, puisqu'ils sont "transformés en heures supplémentaires".



© stevepb / pixabay

"À la rentrée 2019, nous allons bénéficier de l'équivalent d'environ 2 000 emplois d'enseignants supplémentaires", se félicite-t-on à la [Dgesco](#). Jean-Marc Huart a présenté, mercredi 19 décembre 2018 devant le CTMEN (voir encadré ci-dessous), la répartition académique des postes d'enseignants des premier et second degrés dans l'enseignement public, ainsi que celle des postes du personnel administratif.

Plus fortes hausses à Créteil, Versailles et Lyon

Dans le premier degré, ce sont 2 325 ETP supplémentaires - dont 150 de réserve destinés notamment à la mise en œuvre du plan autisme - prévus pour la rentrée prochaine. Précisément, il s'agit de la création de 2 850 postes d'enseignants titulaires et de la suppression de 1 050 postes d'enseignants-stagiaires, comptant

donc pour 525 ETP. "Ce, alors que les effectifs élèves diminueront de 33 600. C'est un vrai rattrapage budgétaire sur le premier degré", explique-t-on à la Dgesco. Ainsi, "aucune académie ne verra ses moyens d'enseignement diminuer", insiste-t-on. En effet, si 13 académies voient leur nombre de postes en ETP rester stable, ce sont elles qui, dans le même temps, concentrent 70 % des baisses d'effectifs d'élèves. "C'est un zéro qui est du plus", souligne la Dgesco. Toutes les autres connaissent une hausse.

Les académies dont les moyens augmentent le plus sont Créteil (+502 ETP), Versailles (+462 ETP), Lyon (+175 ETP), la Guyane et Mayotte (+150 ETP chacune) et la Réunion (+122 ETP).

Globalement, cette augmentation des moyens d'enseignement dans le premier degré va permettre "d'augmenter les taux d'encadrement tout en réalisant la fin des dédoublements en CP/CE1 en REP", explique le ministère. Le taux d'encadrement, dans le premier degré, devrait être de 5,63 professeurs pour 100 élèves, contre 5,56 à la rentrée dernière et 5,46 à la rentrée 2017.

2 485 postes en moins dans le second degré

Quant au second degré, il connaît une baisse de 365 équivalents temps plein. En outre, 2 085 postes de professeurs sont supprimés mais sont "transformés en heures supplémentaires", précise la Dgesco. Et d'ajouter : "Les moyens d'enseignement sont maintenus". En effet, la suppression de 365 ETP résulte de la diminution du nombre de décharges. Le ministère explique qu'il y a eu, depuis la rentrée 2015, une augmentation de 400 ETP en décharges alors même que la modification du statut de 2014 devait favoriser davantage les paiements en IMP, et non plus en heures supplémentaires ou en décharges. Il s'agit ainsi de diminuer les décharges et de "donner la priorité au maintien des moyens d'enseignement". À noter que ne sont pas concernées, dans ces 365 ETP, les décharges statutaires ou syndicales.

Les académies les plus concernées sont Lille (-149 ETP), Rouen (-119 ETP), la Martinique (-96 ETP) et Amiens (-95 ETP).

Dans le même temps, le second degré accueillera, à la rentrée 2019, 32 144 élèves en plus, répartis grossièrement ainsi : + 29 000 au collège, + 4 500 en BTS, stable en CPGE et - 1 800 au lycée.

Enfin, 400 postes de personnels administratifs - dans le second degré - sont supprimés à la rentrée prochaine, dont 40 au sein de l'administration centrale.

Voici, ci-dessous, la répartition des postes académie par académie :

Académies	Variation des ETP	Variation des ETP dans le	Variation des ETP chez les
------------------	--------------------------	----------------------------------	-----------------------------------

	dans le 1er degré	2nd degré	administratifs
Aix-Marseille	+ 110	+ 39	- 9
Amiens	+ 15	- 95	- 17
Besançon	0	- 22	- 12
Bordeaux	+ 94	+ 50	- 9
Caen	0	- 78	- 13
Clermont- Ferrand	0	- 42	- 16
Corse	+ 48	- 13	- 2
Créteil	+ 502	+ 130	- 11
Dijon	0	- 87	- 15
Grenoble	+ 31	+ 1	- 11
Lille	+ 44	- 149	- 38
Limoges	0	- 36	- 8
Lyon	+ 175	+ 79	- 10
Montpellier	+ 49	+ 28	- 3
Nancy-Metz	0	- 47	- 29
Nantes	0	+ 4	- 14
Nice	+ 38	+ 8	- 8
Orléans-Tours	0	- 11	- 14
Paris	+ 40	- 42	- 14
Poitiers	0	- 44	- 13
Reims	0	- 58	- 17
Rennes	0	- 29	- 14
Rouen	+ 34	- 119	- 18
Strasbourg	+ 56	+ 1	- 12
Toulouse	+ 55	+ 37	- 13
Versailles	+ 462	+ 141	- 16
Guadeloupe	0	- 86	- 4
Guyane	+ 150	+ 1	0
Réunion	+ 122	- 13	- 4
Martinique	0	- 96	- 5
Mayotte	+ 150	+ 83	+ 13
			- 356
			<u>SIEC</u> : - 4
Métropole+DOM	+ 2 175	- 465	Adm. centrale : - 40
Réserve	+ 150	+ 100	/
Total	+ 2 325	- 365	- 400

Des syndicats contestent le document remis en

CTMEN

Le document présentant les variations des moyens d'enseignement pour la rentrée 2019 remis aux syndicats lors du CTMEN du 19 décembre 2019 a crispé la séance et mécontenté certains syndicats. "Le ministère a fait un tour de passe-passe détestable en n'affichant pas la suppression de 2 600 postes et en n'assumant pas leur choix", estime Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa. "Le document fourni indique seulement qu'ils seront compensés par des heures supplémentaires. Pourtant, le budget évoque bien 2 600 postes en moins. C'est un numéro d'équilibriste, pour lequel ils affichent quand même 365 suppressions de postes pour satisfaire Bercy mais pas les 2 600 pour ne pas inquiéter l'opinion publique."

Même son de cloche du côté du Snes-FSU. Frédérique Rolet, secrétaire générale, parle de "scandale" et de "truanderie". "Ils ont globalisé les postes avec les HSA. On n'a jamais vu cela. C'est la première fois qu'on nous donne un document comme ça. Normalement, on a d'un côté les heures postes et de l'autre, les HSA. Là, c'est de l'enfumage."